

ANNEXE .VC - CONDITIONS PARTICULIERES POUR L'EXTENSION .VC

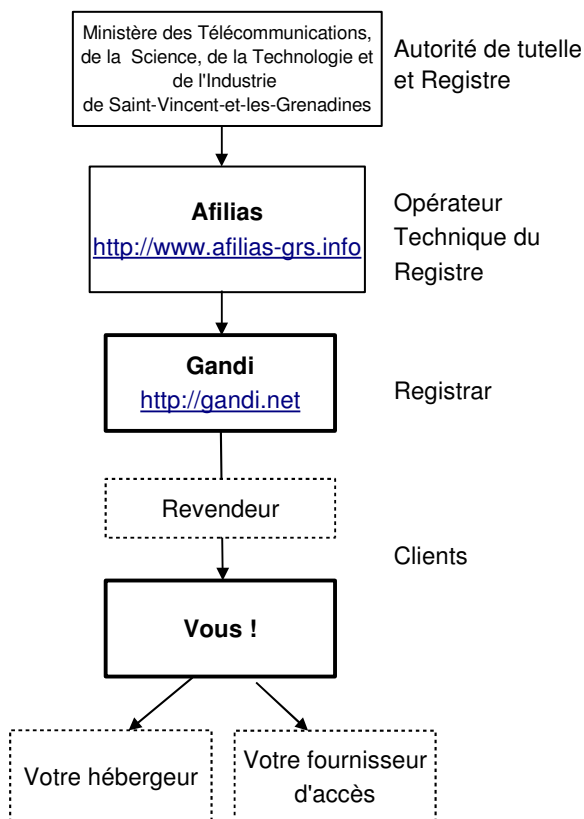
version n° 1.2 du 24 juin 2011

En complément des [Conditions Générales d'enregistrement](#) de noms de domaine chez Gandi, l'enregistrement et l'utilisation d'un nom de domaine en .VC supposent l'acceptation et le respect des présentes conditions particulières.

L'ensemble des informations légales et contractuelles de Gandi sont accessibles en permanence à partir de la page d'accueil de [Notre Site Web](#). Les termes commençant avec une majuscule ont la signification qui leur a été donnée dans les [Conditions Générales d'enregistrement](#) de noms de domaine, notamment, « Vous » désigne le propriétaire du nom de domaine, et « Nous » désigne Gandi. Vos contrats en cours sont en outre accessibles à l'aide de Vos codes d'accès à l'adresse: <http://www.gandi.net/admin/contracts/>.

Article .VC.1. Autorité de tutelle et Registre

.VC est l'extension officielle de Saint-Vincent-et-les-Grenadines. Le schéma suivant présente les différents intervenants et l'organisation du nommage pour l'extension .VC:



Vous pouvez consulter les informations et règles spécifiques de chaque intervenant en cliquant sur les liens correspondants.

Article .VC.2. Règles et conditions d'enregistrement

En sollicitant l'enregistrement d'un nom de domaine en .VC, Vous reconnaissez avoir pris connaissance et Vous engagez à Vous soumettre sans réserve à l'ensemble des règles et conditions d'enregistrement spécifiques au .VC, définies par Afilias, consultables à l'adresse suivante:

- <http://www.afilias-grs.info/vc-st-vincent-and-grenadines>

Ces documents contractuels, que Vous reconnaissez avoir lus et acceptés via Notre Interface, Vous lient à Afilias. Les présentes conditions particulières ne se substituent pas à ces règles, qui y sont intégrées par renvoi, et s'imposent à Nous comme à Vous.

Article .VC.3. Conditions particulières

Nos conditions particulières sont disponibles sur : <http://www.gandi.net/domain/vc/info>

Les .VC sont ouverts à tous.

Pour enregistrer un nom de domaine en .VC, Vous devez respecter les conditions suivantes:

- la durée d'enregistrement est de 1 an;
- pour éviter la désactivation d'un domaine, le renouvellement doit être payé et effectué **avant la date d'Expiration**;
- fournir et maintenir des données personnelles fiables, exactes et à jour;
- les noms de domaine commençant par deux caractères suivis de deux tirets sont interdits.

Article .VC.4. Tarifs

Nos grilles de prix sont consultables sur: <https://www.gandi.net/domain/price/detail/vc/>

Article .VC.5. Stockage des données personnelles

Vous acceptez que le Registre du .VC et Afilias accèdent à Vos données personnelles et les rendent publiques dans une base de données [Whois](#).

Article .VC.6. Règlement des litiges

Le Registre ne prévoit aucune procédure particulière concernant le règlement des litiges sur les noms de domaine en .VC. Il appartient aux parties soit de régler le conflit par un accord amiable, soit d'obtenir une décision de justice.

Article .VC.7. Transfert (changement de Registrar)

La demande de transfert s'initie via Notre Interface. Avant toute demande, assurez-Vous que:

- Vous avez bien fourni le code d'autorisation associé au nom de domaine concerné. Vous trouverez ce code chez Votre Registrar actuel, via le compte propriétaire ou le contact administratif;
- Votre domaine n'a pas un statut TransferProhibited;
- Votre nom de domaine n'expire pas prochainement (Nous Vous conseillons d'initier la demande au moins un mois avant Expiration);
- Votre domaine a été initialement enregistré et transféré depuis plus de 60 jours.

Le transfert effectif est soumis à validation (par email).

Lorsque le transfert est terminé avec succès, une année est automatiquement ajoutée à sa précédente date d'Expiration.

Article .VC.8. Changement de propriétaire

Le changement de propriétaire s'effectue en ligne depuis Notre Interface. Pour être effectif il est soumis à validation des deux parties par email.

Le changement de propriétaire d'un nom de domaine en .VC ne modifie pas la date d'expiration du domaine.

Article .VC.9. Processus de destruction

À expiration du nom de domaine, Nous faisons précéder la procédure de destruction d'une période de suspension (Hold) de

30 jours calendaires, pendant laquelle tous les services techniques éventuellement associés au nom de domaine sont désactivés. Le renouvellement tardif selon les tarifs classiques est possible pendant cette période.

Ensuite, le domaine est placé en statut de Quarantaine et peut être restauré, selon les conditions décrites sur Notre Site web et/ou communiquées par Notre service clientèle. La durée de la Quarantaine est de 30 jours calendaires.

Faute de renouvellement ou de restauration dans ces délais, le Registre place le domaine en statut « Pending Delete » pour quelques jours, et détruit ensuite le domaine, qui redevient disponible à l'enregistrement selon la règle du « premier arrivé premier servi ».

Article .VC.10. Garantie du client

En tout état de cause, Vous Vous engagez à indemniser, défendre, garantir et dégager de toute responsabilité le Registre du .VC et Afiliés ainsi que leurs dirigeants, administrateurs, actionnaires, préposés, agents, mandataires ou sociétés liées contre tous recours, plaintes, demandes et actions de tiers en relation avec l'enregistrement ou l'utilisation de Votre nom de domaine. Vous supporterez tous les dommages, coûts, dépenses qui résulteraient de ces recours ou mises en cause, y compris les honoraires raisonnables des conseils et avocats. Cette obligation de garantie perdure après la fin du présent contrat, pour quelque cause que ce soit et résulte expressément de Nos propres contrats d'accréditation avec le Registre du .VC et Afiliés.

-fin de l'annexe .VC-